

Poste à exigence particulière n°7

Enseignant en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

CADRE DE FONCTIONNEMENT :

L'enseignant est placé sous l'autorité de l'IEN de circonscription et de l'IEN en charge de la mission départementale « élèves allophones nouvellement arrivés ».

Chargé de l'enseignement du français langue étrangère ou français langue seconde pour des enfants non francophones, il travaille en lien avec les directeurs et les professeurs de l'école.

FONCTIONS ET MISSIONS EXERCEES :

Les missions s'appuient sur les textes suivants :

- Circulaire n°2002-102 du 25-04-2002 portant sur les missions et l'organisation des CASNAV
- Circulaire n°2012-141 du 02-10-2012 portant sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés
- Favoriser l'acquisition de la langue française orale et écrite (compréhension et expression)
- Accélérer l'inclusion scolaire et sociale de ses élèves

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES :

- Bonne connaissance de la scolarisation des enfants d'origine étrangère et des textes susmentionnés
- Compétences dans le domaine de l'apprentissage du français, langue seconde, acquises par expérience ou par formation (licence mention FLE, master FLE, certification complémentaire FLS...)
- Disponibilité (des réunions et rencontres pouvant intervenir hors temps scolaire)
- Sens du dialogue, des relations humaines, du service public d'éducation
- Connaissance des institutions ou associations d'aide à l'accueil des personnes d'origine étrangère
- Capacité à accompagner et à outiller les enseignants qui accueillent ce public dans leur classe.

IMPLANTATION(S) ET CONDITIONS D'EXERCICE :

Le poste est implanté sur un secteur avec des déplacements sur plusieurs écoles en fonction des besoins dans le département.

Implantation
Circonscription de Lorient
Circonscription de Pontivy
Circonscription de Vannes

CONTACT :

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Marie PARAIN, IEN en charge de la mission EANA , au 02 97 26 50 23.